

1. IDENTIFICATION DU POSTE :

Dénomination :

- Infirmière coordinatrice HPCI (Hygiène Prévention et Contrôle de l'Infection)
- Médecin coordinateur HPCI

Rattachement :

- Unité Cantonale d'Hygiène Prévention et Contrôle de l'Infection (Unité HPCI)

2. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Médecin chef SMPH ou médecin cantonal adjoint pour les maladies transmissibles (SSP)

3. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Médecin responsable de l'Unité HPCI

4. RELATIONS FONCTIONNELLES :

1) Dans les régions Nord, Ouest, Centre, Est :

- Infirmiers-ères référents-tes HPCI des établissements de soins aigus du canton
- Médecins responsables HPCI des établissements de soins aigus
- Infirmiers-ères HPCI régionaux-nales
- Référents HPCI des structures sanitaires
- Médecins HPCI régionaux
- Autres professionnels de la santé (formation, expertise)

2) Au sein de l'Unité HPCI:

- Autres membres de l'Unité HPCI
- Experts et consultants selon besoins
- Experts et consultants selon besoins

3) Au sein du SMPH :

- Médecin chef du SMPH
- Infirmières du SMPH

5. MISSION DU POSTE :

- Participer à définir et à élaborer le programme HPCI au niveau cantonal
- Assurer la mise en application du programme HPCI au sein au sein des établissements de soins aigus du canton et des structures de soins chroniques et de soins ambulatoires du canton
- Participer au programme de formation en HPCI à l'intention des professionnels travaillant dans les établissements de soins aigus, en soins chroniques, en soins ambulatoires et en pratique libérale du canton (élaboration et mise en œuvre)
- Garantir le relais entre l'Unité HPCI et les infirmiers-ères référents-tes HPCI des établissements de soins aigus du canton, les infirmières HPCI régionales et les professionnels de terrain

6. TÂCHES SPECIFIQUES DU POSTE :

1. Contribuer à définir les objectifs et les actions de l'Unité HPCI
2. Identifier les problématiques en HPCI, évaluer leur pertinence, prioriser les problèmes et proposer des mesures correctrices
3. Développer des projets cantonaux en HPCI pour les soins aigus, chroniques et ambulatoires
4. Etablir un cahier des charges pour les différents projets cantonaux en HPCI

5. Elaborer et faire valider par l'Unité HPCI les protocoles de surveillance des infections liées aux soins
6. Coordonner la surveillance des infections liées aux soins dans les structures de soins
7. Centraliser et analyser les données de surveillance
8. Valoriser les résultats de surveillance
9. Proposer des objectifs annuels à l'Unité HPCI en se basant sur l'analyse des résultats des surveillances
10. Elaborer régulièrement des rapports sur l'activité et les résultats d'analyse des surveillances effectuées
11. Organiser la restitution des résultats auprès des directions des structures sanitaires et des autorités cantonales
12. Promouvoir, soutenir et développer la fonction HPCI dans les structures sanitaires
13. Faciliter l'application du programme HPCI dans les structures sanitaires
14. Présider les groupes de travail des différents projets HPCI
15. Etre le mandataire des problématiques en HPCI des structures sanitaires au sein de l'Unité HPCI
16. Etre le porte parole au sein de l'Unité HPCI des infirmières HPCI régionales et des professionnels des structures sanitaires
17. Soutenir et conseiller les infirmières HPCI régionales et les professionnels des structures de soins chroniques et de soins ambulatoires dans leurs activités et dans l'application du programme cantonal HPCI
18. Soutenir et conseiller les infirmières référentes HPCI des établissements de soins aigus dans leurs activités et dans l'application du programme cantonal HPCI
19. Représenter l'Unité cantonale HPCI au sein des structures sanitaires du canton
20. Développer une expertise HPCI pour les institutions de soins
21. Organiser régulièrement des rencontres avec les infirmières référentes HPCI des établissements de soins aigus
22. Organiser régulièrement des rencontres avec les infirmières régionales HPCI
23. Développer des outils de formation en adéquation avec les besoins des professionnels de terrain et les priorités émises par le programme HPCI
24. Organiser et planifier, au niveau cantonal, la formation en HPCI des professionnels concernés
25. Participer, en collaboration avec les infirmières HPCI des établissements de soins, à la formation des professionnels
26. Elaborer des documents en HPCI
27. Recenser et réviser des documents HPCI émis par l'Unité HPCI devant être modifiés
28. Assurer une permanence téléphonique
29. Etre le relais entre les médecins responsables HPCI des institutions de soins
30. Rédiger un rapport annuel d'activité
31. En collaboration avec les infirmières HPCI régionales :
 - faciliter l'application du programme HPCI dans les structures sanitaires concernées
 - identifier les problématiques en HPCI en soins chroniques, en soins ambulatoires et en pratique libérale, évaluer leur pertinence, prioriser les problèmes et proposer des mesures correctrices
 - faciliter le développement des projets cantonaux en HPCI pour les soins chroniques et les soins ambulatoires

- promouvoir et développer la fonction HPCI dans les structures de soins chroniques et de soins ambulatoires
- développer des outils de formation en adéquation avec les besoins des professionnels de terrain et les priorités émises par le programme HCPI
- organiser et planifier, au niveau cantonal, la formation en HPCI des professionnels concernés et participer à la formation des professionnels
- contribuer à la diffusion, l'application des recommandations émises par l'Unité HPCI

7. EXIGENCES REQUISES :

Formation professionnelle :

Si infirmier-ère

- Diplôme de soins infirmiers niveau II ou équivalent
- Titre de spécialiste en Prévention Contrôle de l'Infection délivré par Espace Compétences ou jugé équivalent
- Formation de cadre (H+ niveau II ou jugée équivalente) souhaitée
- Formation en gestion de projet /démarche qualité
- Formation continue en PCI (forum, congrès, cours)

Expérience professionnelle :

- Expérience de 3 ans au moins en soins généraux
- Expérience de 2 ans en HPCI

Si médecin

- Diplôme de médecin
- Formation continue en PCI (forum, congrès, cours)

Expérience professionnelle :

- Expérience minimum de 3 ans comme médecin assistant
- Expérience de 2 ans en HPCI ou réalisation d'au moins un projet en HPCI

Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques et de « leadership »
- Maîtriser le français oral et écrit
- Maîtriser les outils informatiques usuels (MS Office, base de données EXCEL, ACCESS, Epi Info)
- Maîtriser les outils informatiques d'analyse statistique
- Etre capable de lire et comprendre l'anglais

8. TAUX D'ACTIVITE :

Taux d'activité poste infirmier-ère : 50-100%

Taux d'activité poste médecin : 40-60%